



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral

Huitième session
15-16 mai 2007
Almaty (Kazakhstan)

QUESTIONS DIVERSES: PROGRAMME D'ACTION D'ALMATY

(Point 7 de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'APPLICATION DE LA RÉOLUTION 61/11
DE LA COMMISSION
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ALMATY: RÉPONDRE AUX
BESOINS PARTICULIERS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL
ET CRÉER UN NOUVEAU CADRE MONDIAL POUR LA COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN TRANSIT ENTRE LES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET DE TRANSIT**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document contient une vue d'ensemble des progrès accomplis dans l'application de la résolution 61/11 de la Commission, en date du 18 mai 2005, intitulée: « Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit ». Le rapport porte essentiellement sur les études, les ateliers et autres activités mis en œuvre par le secrétariat en application de la résolution.

La Commission est invitée à examiner les progrès réalisés, à formuler des observations et à donner de nouvelles directives au secrétariat sur les moyens de renforcer la mise en œuvre de la résolution.

Historique

1. À sa soixante et unième session, la Commission a adopté la résolution 61/11 intitulée « Mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty: répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau Cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit ». Elle y a prié le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour élargir davantage son programme, le cas échéant, afin de soutenir les efforts des pays en développement sans littoral et de transit pour améliorer leurs systèmes de transport en transit et invité les partenaires de développement à fournir l'appui financier approprié conformément au paragraphe 47 du Programme d'action d'Almaty. La Commission a également prié le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission à sa soixante-troisième session sur l'application de la résolution et sur les progrès accomplis dans l'établissement de systèmes efficaces de transport en transit en Asie.

Activités du secrétariat

2. Le secrétariat a récemment publié et diffusé une étude sur les besoins d'investissement prioritaire pour le développement de la Route d'Asie (« Priority Investment Needs for the Development of the Asian Highway Network ») dans laquelle il a examiné l'état d'avancement de la Route d'Asie, identifié les investissements nécessaires pour développer l'infrastructure du réseau et établi une liste de projets prioritaires d'importance sous-régionale. Il ressort d'un tableau récapitulatif contenu dans l'étude que près de 26 milliards de dollars des États-Unis sont investis ou engagés dans la construction, la réfection et la modernisation de quelque 37 000 kilomètres de routes faisant partie du réseau. On a aussi constaté un déficit de 18 milliards de dollars pour ce qui est des fonds nécessaires à la modernisation et à l'amélioration de 26 000 km de routes, dont 6 milliards pour la seule Asie centrale. Le secrétariat s'emploie actuellement à promouvoir les investissements dans les projets définis comme prioritaires en organisant les discussions entre pays membres, donateurs potentiels et institutions financières.

3. Le succès obtenu dans le cadre du Projet sur le développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (DITTA) avec l'élaboration et l'institutionnalisation du réseau de la Route d'Asie et du réseau du Chemin de fer transasiatique a ouvert à la région de nouvelles possibilités d'extension de la production agricole et manufacturière dans l'arrière-pays tant des pays sans littoral que des pays de transit, conformément au Programme d'action d'Almaty.

4. Le secrétariat effectue actuellement une étude afin d'établir, pour la région, des prévisions objectives concernant le volume du commerce maritime par conteneurs, le transport maritime, les capacités portuaires et les besoins d'investissements. Comme en attestent les demandes répétées des pays pour que le secrétariat actualise régulièrement ses prévisions, les pays membres se sont beaucoup servi de cette étude dans leurs concertations sur les politiques et stratégies de développement du transport maritime et des ports, telles que les partenariats public-privé pour le développement des

infrastructures. Le secrétariat collabore actuellement avec l'Institut maritime coréen afin d'étendre l'étude sur les conteneurs aux différents aspects du transport intermodal, de façon à fournir des prévisions détaillées, quantifiées et cohérentes sur la structure du réseau de transport de conteneurs reliant les principaux ports et les grandes zones de production et de consommation situées dans les zones intérieures, avec une attention particulière pour les liaisons intermodales avec les pays en développement sans littoral et de transit de la région.

5. Dans le cadre de l'étude, le secrétariat a organisé en décembre 2006, à Téhéran, un atelier sous-régional sur le transport intermodal. Des représentants des pays en développement sans littoral et de transit d'Asie centrale et du Caucase y ont participé et ont pu ainsi débattre des itinéraires possibles pour le transport de transit intermodal d'importance internationale.

6. Dans le cadre du projet intitulé « Renforcement des capacités de développement des liaisons interrégionales de transport terrestre et de transport terrestre et maritime » mené par le secrétariat en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, et financé par le Compte de l'ONU pour le développement, il a été possible d'identifier un réseau interrégional de liaisons de transport. Une des activités entreprises à ce titre consiste à renforcer les capacités des responsables nationaux pour ce qui est de mettre en évidence les obstacles matériels ou non, entravant la circulation des marchandises sur certains itinéraires. Le projet s'achèvera fin 2007 par un atelier interrégional qui permettra à l'ensemble des commissions régionales de mettre en commun les résultats et les enseignements du projet.

7. Le secrétariat entreprend actuellement un projet intitulé « Promotion de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique: interfaces intermodales au centre du développement », qui porte sur les installations intermodales et les modalités opérationnelles propres à certaines interfaces intermodales, notamment les points de passage frontaliers, et aboutira à des recommandations destinées aux pays en développement sans littoral soucieux de développer leurs interfaces intermodales pour en faire des foyers de développement économique.

8. Le secrétariat s'est associé à la Commission économique pour l'Europe pour fournir une assistance au Groupe de travail pour les transports et les points de passage frontaliers dans le cadre du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA), dont les sept membres sont tous des pays sans littoral. À sa dernière session, qui a eu lieu les 29 et 30 mars 2006 à Almaty (Kazakhstan), le Groupe de travail a continué d'œuvrer en faveur du Programme d'action d'Almaty. Il a notamment tenu des consultations bilatérales sur les questions relatives au franchissement des frontières, a adopté le tracé des réseaux routier et ferroviaire du SPECA, a approuvé la structure retenue pour cinq bases de données sur les transports en Asie centrale et a donné son accord de principe pour deux projets d'intérêt commun. Par ailleurs, il a poursuivi ses travaux sur les moyens de promouvoir la mise en place de comités nationaux de facilitation du commerce et des transports et d'encourager les pays à adhérer aux conventions internationales pertinentes et à les appliquer, et sur l'analyse des grands itinéraires de transport.

9. Prônant une approche intégrée du développement du secteur du commerce et des transports, le secrétariat a réalisé un projet interdivisions (Division du commerce et des investissements, Division des transports et du tourisme, Division des technologies de l'information, de la communication et de l'espace) pour, entre autres, examiner les mécanismes nationaux destinés à coordonner la facilitation du commerce et des transports. Les recommandations issues de l'étude ont été présentées au cours d'une réunion régionale à Bangkok et ensuite diffusées dans le cadre des ateliers et services consultatifs organisés en République démocratique populaire lao, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Mongolie et au Tadjikistan dont les participants ont adopté des plans d'action nationaux détaillant les mesures envisagées en matière de mécanismes nationaux de facilitation du commerce et des transports. Des ateliers nationaux ont eu lieu en Azerbaïdjan et en Géorgie avec pour objet d'établir ou de promouvoir de tels mécanismes.

10. Eu égard à l'importance du rôle des conventions internationales et des accords régionaux et bilatéraux de transport et de transit, le secrétariat a procédé à une analyse préliminaire des conventions internationales et des accords bilatéraux et sous-régionaux en vigueur. Les conclusions de cette analyse ont été examinées par le groupe d'experts chargé de l'évaluation de l'étude relative aux régimes juridiques de facilitation des transports, qui s'est réuni à Bangkok les 26 et 27 octobre 2006. Ces conclusions et recommandations ont aussi été présentées à la deuxième Réunion régionale sur la facilitation du commerce et des transports dans les pays sans littoral et les pays de transit, tenue à Bangkok du 30 octobre au 1^{er} novembre 2006. L'importance de cadres juridiques appropriés pour les transports internationaux a également été soulignée à la Conférence ministérielle sur les transports tenue à Busan (République de Corée) du 6 au 11 novembre 2006. Le secrétariat étudie actuellement la question de l'application de la résolution 48/11 de la Commission, en date du 23 avril 1992, sur les modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation, et de l'ajout éventuel d'autres conventions à la liste qui s'y trouve.

11. Le secrétariat, en collaboration avec la Banque asiatique de développement, a apporté son aide au processus de négociation de l'accord entre les États membres de l'Organisation de coopération de Shanghai sur la facilitation des transports routiers internationaux. L'accord couvrira quatre pays sans littoral et deux pays de transit: la Chine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Il est en cours de négociation.

12. La méthode temps/coût-distance mise au point par la CESAP à l'occasion du processus préparatoire à la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue à Almaty (Kazakhstan) les 28 et 29 août 2003, est tout particulièrement utilisée par les pays en développement sans littoral et de transit afin d'identifier et de circonscrire les facteurs de retard et d'incertitude touchant les routes commerciales. Le secrétariat a travaillé avec les pays concernés pour identifier les itinéraires prioritaires auxquels il

convenait d'appliquer le modèle et a préparé des questionnaires et des matrices pour faciliter la collecte de données. Actuellement, ce travail porte essentiellement sur les itinéraires retenus par le Groupe de travail du SPECA pour les transports et les points de passage frontaliers et sur certains tronçons euroasiatiques relevant du projet intitulé « Renforcement des capacités de développement des liaisons interrégionales de transport terrestre et de transport terrestre et maritime », exécuté par l'ensemble des commissions régionales, dans le cadre du Compte pour le développement.

- - - - -